



Autonomie



des copains



du matériel



Entraide

Expression



Tolérance



Partage



Charte

En signant la Charte de l'accueil, les enfants, les parents et l'équipe s'engagent à assurer le bon fonctionnement de l'AES. Cette charte se veut être une base de cohésion interne. Elle permet d'améliorer et de se mettre en accord à tout moment sur les objectifs et les droits et devoirs de chacun. Elle renforce la communication entre les acteurs de l'accueil.

Elle a pour fonction de garder une dynamique évolutive dans notre structure.





Règles de vie et conséquences

J'utilise un langage correct et respectueux

- *Je reformule et je présente des excuses*

J'utilise des formules de politesse

- *Je reformule d'une manière adéquate*

Je veille à ma sécurité et à celles des autres.

- *L'accueillant décidera de la conséquence selon la gravité de l'incident.*

J'évite les provocations et la violence

- *Je suis séparé du groupe, je m'explique avec un adulte et une médiation se fait avec toutes les parties concernées.*

Je formule mes peurs, mes colères de manière verbale et non en utilisant la force ou l'agression

- *J'écris des excuses et si besoin je complète l'outil donné par l'accueillant.*

Je suis calme et silencieux dans le bâtiment.

- *Je pars en dernier et attends avec l'accueillant la sonnerie*

Je marche à l'intérieur et me défoule à l'extérieur

- *Je m'assieds un moment (jeux solitaire-lecture...)*

Je respecte le matériel, le mobilier et les bâtiments

- *Je répare, je nettoie, je remplace*



Je suis responsable de mon matériel et j'inscris mon nom sur mes affaires et je range ma veste, mes chaussures et mon sac. (Bonnet-gants -écharpe dans la manche). Tout objet que j'amène à l'accueil est de ma responsabilité.

- Je cherche seul les objets perdus

Je respecte les limites et les zones d'activités de la cour.

- *Je change de groupe ou rentre plus vite pendant 3 jours.*

Je respecte mon bien-être et celui des copains

- *Je me lave les mains avant les repas, quand je me mouche et après être passé aux toilettes*
- *Je me lave les dents*

Les consignes de sécurité et la charte de l'Accueil doivent être respectées par tous les signataires.

L'accueil doit toujours être avisé en temps des absences et des changements au 079.562.31.90 ou par courriel aes@lepetitbonheur.ch pour les absences répétées ou de la semaine suivante.

Par respect de la santé d'autrui et selon art.15 al.2 du règlement un enfant malade ou avec de la fièvre doit rester à la maison.

Gestes pour la planète

- Je ferme le robinet quand je me lave les mains et les dents
- Je termine mon verre ou me sers à moitié
- Je laisse gérer les lumières par les accueillants
- J'utilise tout mon cahier de dessins
- Je respecte le matériel pour ne pas avoir à le remplacer



En cas de non-respect de la charte.

1. Discussion enfant – accueillant -responsable AES, mise en place d'objectifs
2. Entretien enfant – accueillant- responsable AES et parents
3. Suspension temporaire de l'accueil

En cas de suspension ou d'exclusion définitive, le montant de la facture pour le mois reste dû.

J'apporte ma bonne humeur – je communique – et je suis bienveillant envers mes copains et tous les intervenants de l'accueil.

Nous avons pris connaissance de la charte et nous sommes en accord avec son contenu.

Lieu et date :

L'enfant :

Les parents :

Association :